

M. André Colliard, de Thônex, actuellement II^e adjoint, a été nommé I^{er} chef de section à la centrale de compensation à Genève.

Des subventions ont été allouées aux cantons suivants:

1. Berne:
 - a. Pour le remaniement parcellaire de Bure;
 - b. Pour la construction d'un chemin forestier à «Grauenstein-Rütiwald», commune de Ringgenberg et des travaux de reboisement et de défense du secteur «Bannwald», commune d'Adelboden;
2. Schwyz: Pour la construction d'un chemin forestier «Isentobel»;
3. Appenzell Rhodes-Intérieures: Pour la construction d'une route de desserte à Laufftegg, district de Gonten;
4. Grisons:
 - a. Pour des travaux de défense et de reboisement du «Fläscherberg», commune de Fläsch, du «Bannwald», commune de Schmitten et pour la construction d'un chemin forestier «Caischavedra», commune de Disentis;
 - b. Pour la construction d'un chemin de desserte à «Curtginatsch», commune de Casti-Wergenstein.

Le Conseil fédéral a pris acte de la démission de M. Paul Carry, professeur et avocat, Genève, de ses fonctions de vice-président du conseil de la banque nationale suisse. M. Bruno Galli, avocat, Lugano, a été réélu président et M. P. Jäggi, professeur à l'université de Fribourg, nommé vice-président du conseil de ladite banque pour la période administrative de 1963 à 1967.

14656

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Mouvement diplomatique à Berne

du 14 au 20 mars 1963

Canada: M. John H. Nelson, deuxième secrétaire, ne fait plus partie de cette mission.

14656

Notification

Le 12 mars 1963, l'administration des douanes a séquestré une voiture automobile marque Cadillac, plaques de police M 105 760 (Espagne), n° du châssis et du moteur 738 10 53, abandonnée sur la voie publique, dans le canton de Genève, en dernier lieu au chemin de la Verneuse à Vernier.

Cette voiture a été séquestrée en vertu de l'article 102 de la loi sur les douanes, car il y a lieu de présumer qu'elle a été importée en fraude. Le propriétaire légitime est par la présente notification informé du séquestre. Il peut recourir contre cette mesure auprès de la direction générale des douanes, dans les 30 jours à partir de la date de cette notification. La voiture constitue un gage douanier, qui sera réalisé, si cette notification demeure sans résultat.

Berne, le 28 mars 1963.

14656

Direction générale des douanes

Citations

Le tribunal militaire de division 2,

A vous :

Calabresi Jean, fils de Jean et d'Emilie, née Bastin, né le 17 novembre 1921 à Paris, originaire de Vira-Gambarogno, polisseur; fus. cp. fus. II/123;

Petoud Harold, fils d'Hermann et de Georgine, née Schaller, né le 30 juillet 1928 à Moutier, originaire des Ponts-de-Martel, chauffeur; auto. cp. san. II/2;

Ostertag François, fils de Jean et d'Alice, née Oberhauser, né le 15 mai 1931 à Crissier, originaire de Mauraz, peintre en voitures; sdt. DCA cp. l. mob. DCA I/2,

tous sans domicile connu,

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal de division 2 du mercredi 3 avril 1963 à 9 h. 15, à Fribourg, Hôtel-de-ville, salle du Grand conseil, sous les préventions d'inobservation de prescriptions de service, d'insoumission et d'abus et dilapidation de matériel.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

Lausanne, le 22 mars 1963.

Tribunal militaire de division 2:

14656

Le grand juge,
Colonel Hans HOF

**Mises au concours de travaux, de fournitures et de places
et autres avis**

**Jurisprudence des autorités administratives
de la Confédération**

27^e fascicule (1957)

Le 27^e fascicule de la jurisprudence des autorités administratives de la Confédération a paru et peut être obtenu au prix de 5 fr. 70, plus frais de port, au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Ce fascicule de 313 pages contient des décisions rendues sur recours par le Conseil fédéral ou les départements et surtout des renseignements, des instructions et des avis émanant de services administratifs sur des questions de principe, pouvant être publiés. Les fascicules n^{os} 19 et 20, portant sur la jurisprudence des années 1946 à 1950, paraîtront ultérieurement dès que les travaux de mise au point, qui ont subi quelque retard, seront achevés.

Compte de chèques postaux III 520

14153

Chancellerie fédérale
Bureau des imprimés

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1963
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.03.1963
Date	
Data	
Seite	781-783
Page	
Pagina	
Ref. No	10 096 903

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.